

○ ○ ○

RÉGLEMENT
FOULÉES DE BAYEUX
DIMANCHE 23 MARS 2025



ARTICLE 1 : ORGANISATION

Les Foulées de Bayeux sont organisées par TB Marketing, entreprise d'événementiel avec son siège social au : 41 Avenue de la côté de nacre 14000 CAEN.

ARTICLE 2 : ÉPREUVES ET HORAIRES

DIMANCHE 23 MARS 2025

9H SEMI MARATHON « ALAIN BUCHART » (épreuve chronométrée, label régional, qualificatif pour les Championnats de France)

9H30 : 10 KM (épreuve chronométrée, label régional, qualificatif pour les Championnats de France)

10H15 : 5KM (épreuve chronométrée, label régional, qualificatif pour les Championnats de France)

10H45 : RANDONNÉE

11H : Benjamins/minimes 2012/2013 et 2010/2011

11H30 : Poussinettes 2017/2018

11H37 Poussinets 2017/2018

11H44 Poussinettes 2016

11H51 Poussinets 2016

11H58 Poussines 2014/2015

12H07 Poussins 2014/2015

12H15 Circuit des Bambins 2019/2020

ARTICLE 3 : CONDITION DE PARTICIPATION

3-1 : Catégories d'âge

Les épreuves du Semi-Marathon en solo, en relai et en duo sont ouvertes à tous coureurs, hommes et femmes, licenciés ou non, à partir de 18 ans minimum au jour de l'épreuve.

Les épreuves du 10km : sont ouvertes à tous coureurs, hommes et femmes, licenciés ou non, à partir de 16 ans minimum au jour de l'épreuve.

Les épreuves du 5Km : sont ouvertes à tous coureurs, hommes et femmes, licenciés ou non, à partir de 16 ans minimum au jour de l'épreuve.

Les courses enfants : poussinettes/poussinets : être né(e)s en 2016/2017/2018

Poussins/poussines : être né(e)s en 2014/2015

Circuit des bambins : être né(e)s en 2019/2018

La course benjamins/minimes : être né(e)s entre 2010 et 2013.

La randonnée est ouverte à tous sans limite d'âge.

○ ○ ○

3-2 : PPS et licences sportives

Attention : Hormis les détenteurs des licences suivantes (présentation obligatoire):

- Licence Athlé compétition, Athlé Running, Athlé entreprise ou d'un « Pass'J'aime Courir » délivrés par la FFA
- Licence sportive délivrée par une des Fédérations suivantes : Fédération des clubs de défense (FCD), Fédération Française du Sport Adapté (FFSA), Fédération Française Handisport (FFH), Fédération Sportive de la Police Nationale (FSPN), Fédération Sportive des ASPTT, Fédération Sportive et Culturelle de France (FSCF), Fédération Sportive et Gymnique du Travail (FSGT), et Union Française des Œuvres Laïques d'Éducation Physique (UFOLEP) , sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.
- Licence délivrée par l'UNSS ou l'UGSEL, dans la mesure où l'engagement est valablement réalisé par l'établissement scolaire ou l'association sportive scolaire.

→ Les non licenciés majeurs devront satisfaire au **Parcours Prévention Santé** en se connectant, dans les trois mois précédant la Course sur la plateforme pps.athle.fr pour suivre les différentes étapes vouées à les sensibiliser aux risques, précautions et recommandations liés à la pratique de la course à pied. Une attestation de fin de parcours sera délivrée aux participant, vous devrez obligatoirement télécharger votre document sous format JPG ou PDF sur la plateforme d'inscription avant la fin des inscriptions en ligne.

- L'inscription d'un enfant mineur implique l'acceptation automatique du présent règlement et de l'autorisation parentale qui est jointe en annexe lors de l'inscription. Les non licenciés mineurs doivent remplir le questionnaire ci-annexé (annexe 2). Ce questionnaire est confidentiel et ne doit pas être communiqué à l'organisation. Si l'enfant a répondu OUI à une seule des questions, alors il devra présenter à l'organisation un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition, établi par un médecin et datant de mois d'un an à la date de la Course.

L'inscription sera effective à la réception du règlement et des documents visés ci-dessus, sous réserve de leur validation par l'organisateur.

Le participant qui n'aura pas fourni les éléments requis ne pourra retirer son dossard ni être remboursé de son inscription.

Important : Une pièce d'identité sera exigée pour le retrait du dossard.

ARTICLE 4 : INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont ouvertes sur notre site internet via la plateforme KLIKEGO : pour toutes les courses payantes (paiement sécurisé) et les courses gratuites des enfants.

Afin de garantir les conditions de sécurité optimales aux participants, nous nous réservons le droit de clôturer les inscriptions à tout moment dans le cas où le quota maximum de coureurs inscrits aura été atteint.

Les inscriptions en ligne se termine le vendredi 21 mars 2025. Il sera possible de s'inscrire directement sur place au Stade Henry Jeanne la veille de l'événement lors du retrait des dossards.

ARTICLE 5 : RETRAIT ET ENVOI DES DOSSARDS

Le retrait des dossards aura lieu au Stade Henry Jeanne à Bayeux (Rdpt Vaucelles, 14400 Bayeux) :

Le samedi précédent la course, de 9h à 12H30 et 13H30 à 19h.

Nouveauté cette année : pas de retrait de dossards le dimanche (jour de la course)

Vous pouvez retirer le dossard pour un tiers sur la présentation obligatoire d'une pièce d'identité ou une copie de pièce d'identité (avec le QR code reçu lors de son inscription). Si son dossier est incomplet, veuillez vous munir de son PPS ou de sa licence FFA.

ENVOI DES DOSSARDS À DOMICILE : Il est possible de vous faire livrer votre dossard directement chez vous lors de votre inscription avant le Dimanche 2 Mars. Le coût est de 7€ et doit être souscrit directement sur la plateforme KLIKEGO lors de votre inscription. (Dossier complet avec PPS ou licence FFA)

En cas de non réception du dossard au plus tard le 13 mars, le participant devra nous informer directement par mail à l'adresse : orga@les-foulees-de-bayeux.com

ARTICLE 6 : GARANTIE REMBOURSEMENT

Une garantie remboursement facultative d'un montant individuel de 5€ est proposée aux participants leur permettant l'annulation et le remboursement de leur inscription, dans les conditions définies ci-dessous. Cette garantie ne pourra être activée que dans les cas de maladie, blessure, décès familial, mutation professionnelle. L'annulation des courses n'est pas couverte par cette garantie remboursement.

En cas d'activation de cette garantie remboursement, 80% du montant de l'inscription et des options (hors montant de la garantie remboursement et frais de transaction bancaire) sera remboursé au participant.

Pour être recevables, les demandes de remboursement devront être envoyées par mail à l'adresse suivante : orga@les-foulees-de-bayeux.com au plus tard 5 jours avant l'événement.

ARTICLE 7 : RAVITAILLEMENT ET VESTIAIRES

Il y aura plusieurs ravitaillement de prévus sur le parcours pour les courses du 10km et Semi marathon.

Pour les autres courses un ravitaillement à l'arrivée est prévu.

Le gymnase à côté du Stade Henry Jeanne vous sera mis à disposition si besoin de vous changer, en revanche, nous ne nous portons pas garants de pertes ou vols de vos affaires personnelles.

ARTICLE 8 : CHRONOMÉTRAGE

Le chronométrage est assuré par la société BREIZH CHRONO utilisant un système de chronométrage électronique. Tous les inscrits se verront remettre un dossard avec puce électronique incorporée. (Sauf Randonnée)

Article 9 : DOTATIONS

PRIME, BONS D'ACHATS ou DOTATIONS prévus pour chaque podium des courses.
Un cadeau est offert à chaque participant. Voir la grille des récompenses.

Article 10 : COURSES LABELISÉES

Les courses du 5km, 10km ainsi que le semi-marathon sont labellisées FFA Régional et sont donc qualificatives pour les championnats de France.

ARTICLE 11 : MENEURS D'ALLURES

Pour la course du semi marathon, il y aura des meneurs d'allures pour les temps suivants :
1h30 / 1h40 / 1h50 / 2h

Pour la course du 10km, il y aura des meneurs d'allures pour les temps suivants :
40min / 45min / 50min / 1h

ARTICLE 12 : ANNULATION DE L'ÉPREUVE

Si l'épreuve devait être annulée pour cas de force majeure ou pour un motif indépendant de la volonté de l'organisation (Météorologique, menace ou attentat terroriste, accident grave de circulation, pandémie, etc...), aucun remboursement d'inscription ne serait effectué et aucune indemnisation ne serait versée.

ARTICLE 13 : RESPONSABILITE

La validation d'une inscription sur internet ou la signature du bulletin d'inscription implique l'acceptation du règlement et de l'ensemble des dispositions des courses. L'organisation est couverte en responsabilité civile par une police d'assurance garantissant les faits des membres de l'organisation, des bénévoles ainsi que ceux des participants. Nous déclinons toute responsabilité en cas de vol ou de pertes de bien personnels des participants.

ARTICLE 14 : LITIGES :

Tout litige sera tranché par le juge arbitre FFA « courses running ».

ARTICLE 15 : DROITS D'IMAGE :

Les participants autorisent expressément les organisateurs ainsi que les ayants droit, tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à la manifestation, sur tous supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires.

ARTICLE 16 : RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE LA PROTECTION DES DONNÉES (RGPD)

Conformément à la nouvelle loi européenne de la protection des données mise en place le 25 mai 2018, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant. Nous sommes amenés à vous adresser des informations sous forme de « Newsletter ». Vous pouvez refuser ces envois en nous le signalant par mail à : orga@les-foulees-de-bayeux.com

ARTICLE 17 : LABEL ÉCO-RESPONSABLE :

L'année dernière, pour la 40^e édition, nous avons obtenu le label « Développement durable, le sport s'engage » qui est un label créé et piloté par le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF), tête de réseau du Mouvement Olympique et Sportif français. Nous continuerons à développer nos actions éco-responsables pour que notre événement sportif soit engagé et ancré dans les valeurs du sport français. Pour le respect de l'environnement et la propreté du parcours, il est interdit d'abandonner des déchets sur le parcours. Des poubelles seront mises à dispositions.